

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline-boyer-csstl-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/7fa09153152a55101d938d8d>

Date d'obtention : 2024-11-14 19:26:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il existe un partenariat avec les différentes instances (écoles, policiers, etc) et qu'il existe un protocole étape par étape pour intervenir dans le cas où un cas de sexto serait rapporté. L'aide-mémoire de la trousse pourrait d'ailleurs m'aider à suivre la séquence. Je retiens qu'il ne faut pas chercher à voir les images, mais plutôt collecter des informations (questionnaire dans la trousse) et saisir l'appareil le cas échéant. Je retiens qu'une fois les informations collectées (à moins d'un cas malveillant), il faut prévenir la police pour qu'ils interviennent à leur tour. Enfin, je retiens que l'élève est une victime même si elle a elle-même produit le contenu pornographique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais eu à intervenir dans ce genre de situation jusqu'à présent. Cela me permet par contre d'être mieux outillée si je dois y faire face et je saurais mieux à qui et à quoi me référer. Je dois maintenant valider que mon école a un partenariat SEXTO avec les policiers de la région et j'aimerais valider que nous avons accès à cette trousse. Je me sentirais également plus en confiance de recevoir les confidences d'un jeune qui a été victime de sexto . Bien entendu, je ne pourrais pas compléter le questionnaire (entrevue) avec l'élève pour l'instant puisque je n'ai pas encore reçu la deuxième formation architecte. Je devrais m'en remettre à l'adulte responsable de mon école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à traiter la victime et les responsables du signalement avec bienveillance en la rassurant et en leur démontrant que je prends au sérieux la situation. Je veillerai à établir un climat de confiance en leur demandant de faire partie de la solution. Je pourrai les guider vers les bons intervenants (ayant la formation SEXTO complète) pour qu'ils puissent collecter le plus d'informations possibles sur l'événement et l'étendu de celui-ci, je vais m'assurer de confisquer les appareils contenant possiblement les photos sans demander de voir les dites photos pour s'assurer que la preuve puisse être conservée pour les autorités.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

